Quarantième Année — N° 30 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | MERCREDI 30 JANVIER 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 29 JANVIER 1895

LE

MESSAGE PRÉSIDENTIEL

et le nouveau ministère

Paris, 28 janvier. — C'est aujourd'hui que le message du nouveau président de la République a été lu aux Chambres et que le ministère Ribot s'est présenté devant le Parlement. La Chambre des députés a immédiatement discuté l'interpellation annoncée de M. Goblet sur la politique générale; voici les télégrammes qui nous arrivent sur cette journée parlementaire.

Nous avons donné hier le message du président; voici le compte rendu des Chambres.

A LA CHAMBRE

Dès deux heures, on ne trouvait plus une place dans les tribunes. Le mauvais temps n'a pas arrêté les auditrices qui sont en grand nombre. Dans la tribune diplomatique, on remarque les représentants de toutes les puissances étrangères.

Lorsque M. Brisson entre dans la salle, à deux heures et demie, il y a très peu de députés.

M. Charles Dupuy, ancien président du conseil, est à son banc de député, au milieu de la gauche. Il reçoit des marques de sympathie de ses collègues. M. Viger, en arrivant, est très entouré. Un grand nombre de députés viennent lui serrer la main à son banc.

M. Ribot, président du conseil, arrive à deux heures trois quarts et monte immédiatement au fauteuil présidentiel où il s'entretient longuement avec M. Brisson. M. Ribot est le seul membre du gouvernement présent.

M. Leygues arrive bientôt, et M. Dupuy continue de recevoir à son banc les poignées de mains des arrivants.

Voici ensemble Mgr. André Lebon et Dupuy-Dutemps. M. Gadaud arrive ensuite. Le radical M. Doumer serre avec une grande effusion les mains de M. Gadaud. M. Chautemps fait une entrée soulignée par les ah ! ah ! de la Chambre et des tribunes.

La séance est ouverte à 2 h. 55, sous la présidence de M. Brisson.

La mort du général Riu

M. le Président. — Par déférence pour les vœux d'un mourant, je n'ai pas convoqué la Chambre pour nommer une délégation devant assister aux obsèques de notre collègue le général Riu.

Puisqu'il nous a interdit de rappeler sur sa tombe tous ses titres à notre souvenir, je me contenterai de dire qu'il était bon, d'une rare et exquise bonté.

LE MESSAGE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle une communication du gouvernement.

M. Ribot, président du conseil, monte à la tribune. Il donne lecture du message présidentiel dont nous avons publié le texte.

Le passage dans lequel il est dit : « Si je ne reportais tout l'honneur de ce choix sur la démocratie tout entière » est applaudi par le centre. Le passage : « Les représentants de la nation ont entendu décerner un solennel hommage » est accueilli de nouveau par quelques applaudissements au centre.

A la phrase : « Pratique régulière et loyale du système parlementaire... », on entend quelques : Très bien. « Des réformes sérieuses et utiles au pays » est applaudi par le centre et on entend aussi des : Très bien.

Le passage : « Pensée de conciliation, d'apaisement et de justice sociale, » soulève des très bien toujours au centre. La fin de la phrase : « Certain d'être l'interprète de notre démocratie tout entière » est applaudie au centre et à gauche.

En somme, l'accueil a été plutôt froid.

M. le Président. — Acte est donné au gouvernement du message de M. le président de la République qui sera inséré au procès-verbal et déposé dans les archives.

M. André Lebon m'a remis sa démission de secrétaire de la Chambre. La Chambre procédera jeudi à son remplacement.

INTERPELLATION DE M. GOBLET

M. le Président. — J'ai reçu de M. Goblet une demande d'interpellation sur la formation du cabinet et sur sa politique. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Ribot, président du conseil. - Le gouvernement est aux ordres de la Chambre.

Cris au centre : Tout de suite ! Tout de suite !

M. Millerand. — Après la déclaration du gouvernement.

La Chambre décide la discussion immédiate.

Discours de M. Goblet

M. Goblet. — Je n'entends pas retarder la discussion du budget et ne prétends pas mettre en péril l'existence du cabinet nouveau ; mais il me paraît indispensable que quelques explications soient échangées à la tribune sur les graves événements qui viennent de se passer.

Le cabinet n'apporte pas de déclaration. Peut-être n'a-t-il pas eu le temps d'en rédiger une; peut-être aussi ses membres n'ont-ils pu s'entendre entre eux. Il doit donc être le premier désireux de saisir l'occasion de s'expliquer sur les conditions de la formation et sur la politique qu'il entend suivre. (Applaudissements sur les bancs socialistes et à droite.)

M. Viviani. — M. Chautemps est trop radical ! (Rires prolongés à l'extrême gauche et à droite.)

M. Goblet. — Je ne dirai qu'un mot de l'étrange démission du président — du précédent président de la République — et du message par lequel il dénonçait au monde le pays et les représentants qui l'avaient mis à sa tête. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

Je parlerai moins encore de l'élection présidentielle; mais les événements qui se sont produits démontrent plus que jamais la nécessité de la revision. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il est étrange de voir que l'élection à la première magistrature dépende, après vingt ans de République, des adversaires du régime républicain. (Applaudissements sur les mêmes bancs).

M. le Président. — Je ne vous permettrai pas de critiquer les votes de l'Assemblée nationale. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. Goblet. — Je dis que c'est un spectacle étrange de voir que ce sont les instructions du dernier héritier de la monarchie.

MM. de la Rochefoucauld et de Baudry d'Asson. — Vous serez bien heureux de le trouver un jour.

M. le Président. — Je répète à l'orateur que la Chambre ne peut pas connaître des actes de l'Assemblée nationale et je le prie de respecter la Constitution dans tous ses organes, parmi lesquels figure le président de la République. (Très bien.)

M. Goblet. — J'ai parlé de l'élection et de faits qui sont publics, et je n'ai fait allusion qu'aux conditions dans lesquelles l'élection a eu lieu.

L'orateur est interrompu de divers côtés.

M. le Président. — Après quinze jours de chômage, il me semble que nous pourrions écouter ! (Rires.)

M. Goblet. — Nous espérions qu'après les tâtonnements et les erreurs du début de la législature, nous aurions un président qui remettrait les choses au point. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

On ne se doute pas du mal fait par le ministère Dupuy en province (Rires au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.) On s'est laissé aller aux avances des ralliés. (Nouveaux rires.)

On devait donner satisfaction au sentiment d'honnêteté qui est dans le pays en laissant la justice poursuivre en liberté son œuvre dans toutes les affaires scandaleuses soulevées depuis plusieurs ans. (Longs applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

M. Bourgeois a échoué dans la formation de son ministère. Je ne sais pourquoi il n'a pas abouti, mais je crois que c'est pour avoir voulu faire un ministère de concentration. Il a échoué et tout d'un coup, la situation s'est trouvée retournée, c'est du côté de la droite qu'on s'est porté. (Applaudissements à gauche. Exclamations à droite.)

C'est de la droite du parti républicain que je veux parler.

Nous avons donc maintenant un cabinet homogène.

Une voix. — Et Chautemps ?

M. Goblet. — Mais il ne nous a pas porté de déclaration. Nous avons un ministre de l'intérieur dont nous avons connu le passage à l'instruction publique.

Les *Débats* peuvent être rassurés, et permettez-moi de rappeler ce triste souvenir du Panama. Dans le cabinet de M. Bourgeois devait entrer un homme qui, le premier, mit en branle la justice. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

Nous espérons que M. Ribot nous dira ce qu'il entend faire pour les scandales.

M. Desfarges. — Il ne le dira pas.

M. Avez. — C'est la tranquillité pour les maîtres chanteurs.

M. Goblet. — Comment les divers ministres arriveront-ils à s'entendre ? M. Trarieux a été au Sénat adversaire de toutes les lois ouvrières votées à la Chambre.

Mettons-nous le réforme des bouilleurs de cru ?

Le cabinet actuel est le gouvernement du parti conservateur et de la résistance à la démocratie; il reprendra la politique de M. Dupuy. (Mouvements divers).

Vous allez gouverner avec le centre et vos alliés de droite jusqu'à la droite royaliste. Mes amis et moi, nous nous rejoindrons vers l'opinion publique : c'est avec une pleine confiance que nous faisons appel au pays républicain. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

J'ai l'honneur de déposer l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, repoussant toute politique de compromission et de résistance à la démocratie, passe à l'ordre du jour » (Applaudissements à l'extrême gauche).

Réponse du Gouvernement

M. Ribot, président du conseil (Mouvement d'attention). — Le gouvernement n'a manqué à aucun précédent en n'apportant aucune déclaration ministérielle.

M. Millerand. — C'est une erreur absolue.

M. Ribot. — Le ministère Waddington n'en a pas porté; mais qu'importe, lorsqu'on vient ici loyalement apporter des déclarations verbales.

Le président du conseil a fait un cabinet d'union républicaine, destiné à rallier toutes les bonnes volontés autour d'une politique d'ordre, de défense sociale et de réformes démocratiques. (Applaudissements au centre et à gauche.)

On a demandé si nous serions la lumière sur les scandales. Nous avons été dans le cabinet avec M. Bourgeois à l'époque dont on a parlé, nous en sommes sortis tous deux avec la conscience d'avoir accompli loyalement notre devoir. (Murmures.)

Je demande à M. Goblet de conseiller à ses amis de supprimer les questions irritantes pour faire aboutir les réformes attendues.

Cris à l'extrême gauche. — Lesquelles ? lesquelles !

M. le Président. — Laissez le gouvernement s'expliquer.

Tout le discours de M. Ribot est coupé par des interruptions très vives.

M. le Président du conseil. — On m'a accusé de réaction. M. Goblet devrait se souvenir qu'il m'a demandé de former avec lui un cabinet. (Applaudissements au centre).

Je n'ai pas changé; mais à mesure que j'avance dans la vie publique, j'élargis le cadre de mes conceptions. On essaie de m'enfermer dans des formules; mais on ne m'y tiendra pas captif.

Le gouvernement demande le vote le plus rapide du budget. Pour cela, nous vous demandons d'en distraire le projet de loi sur les successions.

Cris à l'extrême gauche : Oh ! oh !

M. le président du conseil. — Nous ne l'abandonnons pas; mais nous voulons plus tard y joindre le dégrèvement des immeubles ruraux.

Le cabinet reprendra la réforme des boissons. Quant aux bouilleurs de cru, c'est une question secondaire et qu'on ne peut traiter dans une interpellation.

M. Goblet, qui est un vieux parlementaire, aurait dû le comprendre. (Rires.)

Nous avons pris le pouvoir comme un devoir. Nous demandons à la Chambre de commencer dès jeudi l'examen du budget. (Longs applaudissements au centre et à gauche.)

M. Charruyer. — Je demande au gouvernement dans quel sens il interprète et il entend appliquer les lois actuelles sur les associations.

Réplique de M. Goblet

M. Goblet. — Si un jour j'ai demandé à M. Ribot de faire partie d'un cabinet, c'est que je croyais alors qu'on pouvait faire un cabinet de large concentration.

Croit-on que ce soit la réforme du code d'instruction criminelle que le pays attend avec le plus d'impatience ?

La loi sur les accidents a rencontré au Sénat des difficultés qu'elle y rencontrera encore.

En votant la réforme de l'impôt sur les successions, on faisait un pas en avant, si petit soit-il. Et on va maintenant retirer cette réforme du budget ? (Très bien sur divers bancs à gauche.)

La politique de M. Dupuy a été néfaste. On a conservé trois ministres de son cabinet dont l'un est chargé de l'intérieur dans le cabinet nouveau.

Le pays avait éprouvé un véritable soulagement en voyant tomber le cabinet Dupuy et arriver à la présidence de la Chambre M. Brisson. Il ne conservera pas les espérances qu'il avait pu concevoir après le discours qui lui a été apporté à la tribune par le président du conseil.

Il n'est impossible, dans ces conditions, de donner un vote de confiance au cabinet. (Très bien, très bien.)

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — J'ai été saisi par M. Goblet d'un ordre du jour en faveur duquel la priorité a été demandée.

J'ai reçu un autre ordre du jour déposé par MM. Bastid, Trouillot, Chaudey et Dulau et ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante dans sa volonté de pratiquer une politique d'union républicaine et de progrès démocratique, passe à l'ordre du jour. »

M. le Président du conseil. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Bastid.

Vote de l'ordre du jour de confiance

On vote sur la priorité pour l'ordre du jour de M. Goblet, qui est repoussé par 336 voix contre 141.

La priorité étant repoussée, on vote sur l'ordre du jour Bastid.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants	408
Majorité absolue	205
Pour	320
Contre	79

L'ordre du jour de confiance est adopté.

LE PROJET D'AMNISTIE

M. Trarieux, garde des sceaux. — J'ai l'honneur de déposer le projet de loi suivant :

« La mort pieuse et entière est accordée pour toutes les condamnations prononcées ou encourues jusqu'au 28 janvier 1895, à raison :

1° Des crimes d'attentat ou de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat;

2° De délits de contraventions en matière de presse, de réunions et d'associations, à l'exception des délits de diffamation et d'injures envers les particuliers;

3° De délits et contraventions en matière électorale;

4° De délits et contraventions se rattachant à des faits de grève. (Vifs applaudissements à gauche et sur un grand nombre de bancs.)

Je demande l'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence et la discussion immédiate sont prononcées.

M. le Président. — Personne ne demande la parole ? Je vais mettre aux voix.

Mgr Hulst. — Je demande la division.

M. le Président. — Je mets aux voix l'article unique jusqu'au paragraphe 2 inclus.

Les paragraphes 1 et 2 sont adoptés.

Mgr d'Hulst. — Je suis partisan de l'amnistie en matière politique, mais je ne pense pas qu'il faille couvrir d'une égale indulgence les délits commis en matière électorale, délits prévus par le paragraphe 3 et ayant pour effet de vicier les décisions du suffrage universel qui est la base de nos institutions.

On met aux voix le paragraphe 3.

L'épreuve à mains levées est douteuse.

On vote par scrutin public :

Votants	566
Majorité absolue	283
Pour	354
Contre	148

Le paragraphe 3 est adopté.

M. d'Hugues. — C'est le non-lieu pour Constans.

M. le Garde des Sceaux. — On s'est demandé si cette amnistie pouvait s'étendre aux faits pendants devant la cour de Toulouse. Elle ne saurait s'y appliquer : ce sont des crimes de faux.

Le paragraphe 4 est adopté à mains levées.

M. le Président. — Il y a une proposition de disposition additionnelle tendant à étendre la loi à l'Algérie et aux colonies.

M. le Garde des Sceaux. — Le gouvernement accepte la disposition additionnelle.

Elle est adoptée à mains levées.

M. le Président. — J'ai reçu une autre disposition additionnelle tendant à étendre l'amnistie aux délits de pêche et de chasse.

M. le Garde des Sceaux. — Le gouvernement ne s'est préoccupé que des faits politiques. Aussi il ne saurait admettre la proposition.

Vote de l'ensemble du projet

L'ensemble du projet est mis aux voix.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants	518
Majorité absolue	260
Pour	511
Contre	7

L'ensemble de la loi est adopté.

M. Ernest Roche. — Vive Rochefort !

M. l'abbé Lemire veut monter à la tribune. Le président l'en empêche. Il se produit un certain tumulte. Les huissiers barrent l'accès de l'escalier de la tribune.

M. de Ramel, au président. — C'est un projet de résolution que notre collègue veut exposer. Nous insistons pour qu'il ait la parole.

M. le Président. — M. de Ramel, laissez présider le président. La parole est à M. Gauthier de Clagny.

PROJET DE REVISION

M. Gauthier de Clagny. — J'ai l'honneur de déposer un projet de résolution tendant à la revision des lois constitutionnelles pour laquelle je demande l'urgence.

La crise présidentielle et ministérielle que nous venons de traverser prouve que le régime parlementaire est inconciliable avec un gouvernement démocratique.

Gambetta disait que sans la révision, on ne pourrait faire de réformes.

Les ministères ne vivent que six ou sept mois; les Chambres sont impuissantes, et le peuple s'en indigne.

Voici mon projet de résolution :

« Article unique. — Il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles. »

M. le Président du conseil. — Je n'étonnerai personne en disant que le gouvernement s'oppose à la déclaration d'urgence.

M. Goblet. — Je proteste contre l'exposé des motifs invoqués par M. Gauthier de Clagny, mais je voterai l'urgence.

A la majorité de 332 voix contre 198 sur 539 votants l'urgence est repoussée.

M. Gauthier de Clagny. — Dans quinze jours vous la voterez.

MM. Rouanet et Jaurès

M. Boissy-d'Anglas. — Je dépose un projet de résolution tendant à déclarer que les mesures disciplinaires votées par la Chambre contre MM. Jaurès et Rouanet cesseront d'avoir leur effet à partir de ce jour.

M. le Président. — La Chambre est souveraine pour voter sur la proposition qui lui est faite. Si cette résolution est votée, c'est avec bonheur que le président proclamera le résultat du vote.

La proposition proposée par M. Boissy-d'Anglas est adoptée par assis et levés.

Proposition Lemire

M. l'abbé Lemire. — Je viens faire appel aux sentiments de clémence dont la Chambre et le gouvernement sont animés et je dépose la proposition de résolution suivante :

« La Chambre invite le gouvernement à rapporter les mesures disciplinaires prises contre les fonctionnaires ou les ministres des divers cultes pour faits politiques. »

M. Poincaré, ministre de l'intérieur et des cultes. — Le gouvernement estime qu'il n'y a pas d'assimilation (exclamations) possible entre des mesures disciplinaires et des condamnations judiciaires ; mais il s'inspirera des sentiments exprimés par la Chambre dans l'examen des diverses affaires qu'il aura à étudier. (Murmures à droite et sur quelques bancs du centre.)

ÉCHEC DU GOUVERNEMENT

M. l'abbé Lemire. — Le sentiment généreux ne peut s'allier avec des questions d'espèces. Il ne peut pas y en avoir. (Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre.)

M. le Président. — Je mets le projet aux voix

Votants	547
Majorité absolue	224
Pour	284
Contre	263

Le projet de M. l'abbé Lemire est adopté.

M. Poincaré est battu dès le premier jour. Le résultat est accueilli par les applaudissements de la droite et du centre.

La séance est levée à 6 heures 10 et renvoyée à jeudi.

AUTOUR DE LA SÉANCE

Paris, 28 janvier. — Le message a été froidement accueilli. La plupart des députés l'appellent un document banal.

Quant au discours de M. Ribot, voici comment un député l'apprécie :

« Ni sur les scandales récents, si sur les questions financières les plus importantes, M. Ribot n'a voulu se prononcer. Tout ce que l'on peut dire, c'est que M. Ribot a prononcé dix-sept fois le mot loyauté, quatorze fois le mot sincérité et huit fois les deux adversaires réunis : loyalement et sincèrement, personne n'y a cru. »

Dans le scrutin sur l'ordre du jour de confiance, il y a eu plus de 150 abstentions.

M. Poincaré, le ministre hier aux finances, aujourd'hui à l'instruction publique, vient d'éprouver un échec. On a vu au compte-rendu qu'il s'agissait de rendre aux desservants leurs traitements supprimés.

Cette proposition de M. l'abbé Lemire, venue fort opportunément au moment où l'on votait l'amnistie et la suppression des mesures d'exclusion prises contre MM. Jaurès et Rouanet, a eu le don de ne rencontrer qu'un détracteur, M. Poincaré, auquel M. Ribot a cru devoir confier les cultes retirés de l'intérieur, pour que M. Leygues n'ait pas à les administrer.

Cet échec a produit une énorme sensation.

***

Paris, 28 janvier. — Le vote de l'amnistie par la Chambre a produit une vive satisfaction à l'*Intransigeant*, à la *Petite République* et aussi à la *Libre Parole*.

A l'*Intransigeant*, la joie est exhubérante, bruyante même ; on y boit le champagne à la prochaine rentrée de Rochefort, car là comme ailleurs, on ne doute pas que le vote du Sénat, quoique moins empressé, ratifiera celui de la Chambre.

Les amis de Rochefort sont venus en grand nombre à son journal pour commenter la bonne nouvelle et se concerter sur ses conséquences.

Le nombre des dépêches envoyées à l'exilé dépasse déjà une centaine.

La rédaction a téléphoné à son directeur, et une note inspirée par lui sera publiée demain matin.

A la *Petite République*, le triomphe est plus modeste : on ne s'était passionné qu'à la surface, par tactique politique, pour le cas de M. Géraulit-Richard.

Déjà ses amis sont allés informer le prisonnier de Ste-Pélagie de sa prochaine libération ; il s'est montré naturellement satisfait de pouvoir bientôt occuper son siège et toucher son indemnité de député. Une manifestation sera organisée pour le jour de cette prise de possession.

La *Petite République* publiera demain un article sur l'heureux évènement.

A la *Libre Parole* avis a, par téléphone, été fourni ce soir à M. Drumont. On espère que M. Drumont, condamné récemment par défaut, on le sait, à trois mois de prison pour outrages à la magistrature, ne jugera plus indispensable pour lui de demeurer à Bruxelles.

Faisons remarquer que le comte Dillon, un autre condamné de la Haute Cour, bénéficiera lui aussi de l'amnistie. Enfin, le général Boulanger, s'il ne s'était pas suicidé, serait lui aussi amnistié. Peut-être sa veuve va-t-elle formuler le désir qu'on lui a prêté un moment, de faire ramener, à Paris, les cendres de son mari. Le gouvernement ne ferait plus, croit-on, opposition.

On affirme que le ministre de l'intérieur fera publier demain la liste complète des bénéficiaires, après le vote du Sénat, de la mesure due à son initiative ou plus exactement à celle de M. Félix Faure.

Quant à M. Poincaré, il est rentré rageant à son ministère, faisant convoquer pour demain le directeur des cultes, le radical M. Dumay, avec lequel il assurera l'exécution de la mesure relative aux traitements supprimés du clergé.

Paris, 28 janvier. — Les chiffres du scrutin sur le projet d'amnistie sont ainsi rectifiés à l'*Officiel* : Sur 502 votants, ont voté pour, 498 ; ont voté contre, 4. Ces quatre sont : MM. Jules Gervais, Théophile Goujon, Horteur et Thierry-Delanoue.

AU SÉNAT

La séance est ouverte à 2 h. 40 sous la présidence de M. Challemel-Lacour.

M. le Président. — La parole est à M. le garde des sceaux pour une communication du gouvernement.

LE MESSAGE

M. Trarieux, garde des sceaux, monte à la tribune et lit le message du président de la République.

La lecture de ce long document est deux fois interrompue par quelques marques d'assentiment; d'abord lorsque le message condamne les agitations stériles et ensuite lorsqu'il constate que « la France ne se désintéresse d'aucun des grands problèmes qui dans le monde entier passionnent les esprits ». Quelques maigres applaudissements accueillent la fin du morceau.

Le Sénat décide qu'il se réunira jeudi.

L'AMNISTIE

M. Poincaré, ministre de l'instruction publique. — Un projet d'amnistie étant actuellement déposé à la Chambre par le gouvernement, peut être le Sénat voudra-t-il se réunir dès demain, mardi, afin d'examiner ce projet.

Voix nombreuses. — Non ! Non ! A jeudi ! A jeudi ! (Vive agitation).

Le Sénat maintient sa prochaine séance à jeudi.

L'IMPRESSION AU LUXEMBOURG

En séance, les sénateurs avaient écouté avec froideur le long message de M. Félix Faure. Dans les couloirs, ils ne se sont pas montrés plus... chaleureux.

D'autre part, l'échec très vif et non moins imprévu essuyé par M. Poincaré lorsqu'il est venu proposer à la haute assemblée de se réunir demain, est fort significatif.

« Plusieurs de mes collègues sont hostiles à l'amnistie, nous disait tout à l'heure un sénateur ami de M. Charles Dupuy ; mais beaucoup sont favorables à cette mesure. Si donc le Sénat a refusé aussi nettement — j'allais dire brutalement — d'accéder à la demande de M. Poincaré, c'est que ce dernier a maintes fois traité si cavalièrement le Sénat qu'il a vivement froissé les sénateurs en général et M. Challemel-Lacour en particulier.

» Quant à M. le président de la République, la plupart des sénateurs n'ont certes aucune hostilité contre lui. Mais pourquoi nous serions-nous enthousiasmés pour un message aussi incolore — disons le mot — aussi banal ?

— En effet, interrompt un membre de l'extrême gauche, parler de la fraternité républicaine, en ce moment, ce n'est guère opportun.

En somme, accueil froid qui, on le voit, s'explique fort simplement.

L'OPINION DES JOURNAUX

LE MESSAGE PRÉSIDENTIEL

De M. J. Cornély, dans le *Gaulois* :

« Pour son début, M. Félix Faure peut se vanter d'avoir mis dans le mille. Depuis vingt-cinq ans que je vis dans le monde politique, j'ai vu passer bien des clichés, bien des lieux communs. Je les ai tous retrouvés, soigneusement colligés, dans le message. L'honorable président n'en a pas raté un seul. On n'est pas plus complet. »

Du *Figaro* :

« Dans les comptes rendus officiels, le mot *applaudissements* revient presque à chaque paragraphe : ce n'est pas une simple politesse, l'accueil a été, sans manifestations excessives, sympathique et cordial. »

De la *Petite République* :

« Le message de M. le président de la République est un bien honnête message.

» On lirait sans surprise au haut de ce document, bourré de bonnes intentions, l'en-tête de la maison de commerce que dirigeait hier son signataire : Cuirs et peaux.

» Telle la lettre d'un brave commerçant qui remercie avec effusion son correspondant de la confiance qu'il lui témoigne et qui lui promet de la justifier. »

De l'*Estafette* :

« Le message du chef de l'Etat, — on en lira plus loin le texte — est remarquable de correction constitutionnelle. L'honorable président paraît bien connaître la Constitution qui l'a investi. Au lendemain de la déclaration troublante lancée par M. Casimir-Perier en quittant le pouvoir, M. Félix Faure avait la haute obligation de rassurer les esprits. Il était besoin que la parole du premier magistrat de la République remît les choses en place et effaçât l'impression laissée par les doléances amères de son devancier.

» . . . Sa parole simple, éloquente et persuasive sera entendue de tout le pays. Elle est venue à son heure pour restaurer le prestige de la présidence et pour rétablir son autorité morale ébranlée un instant. »

De M. Yves Guyot, dans le *Siècle* :

« M. Félix Faure parle, avec la dignité qui convient, de la grandeur, de la puissance, de la prospérité et de la force de la France. Il y a tant de gens qui s'acharnent à la calomnier qu'il est bon qu'une voix autorisée lui donne conscience d'elle-même. »

Du *Gil Blas* :

« M. Félix Faure, qui dit sous une forme excellente des choses pleines de fait sur son avènement au pouvoir, qui a plusieurs phrases très heureuses sur les institutionnelles, le régime parlementaire, le sang-froid du pays et l'ordre républicain, qui parle ensuite des armées avec le ton de l'amitié de notre armée, des sentiments pacifiques de la France, du désir d'apaisement et de justice qui est dans tous les cœurs, peut-être prononce surtout — et il faut, sans doute, l'en féliciter — de ne laisser voir aucune faiblesse publique, personnelle et de rester, ce qu'il veut être fermement, d'ailleurs, le gardien fidèle et le serviteur impeccable de la Constitution. »

De M. Hippolyte Gomot, dans le *Voltaire* :

« On peut appliquer au message du président de la République le mot de Montaigne : « Ceci est une œuvre de bonne foy. »

Du *Petit Parisien* :

« Il fut un temps où la France anxieuse attendait la parole du chef de l'Etat, et croyait y trouver le secret de son avenir. Ces heures sont passées, et le message du nouveau président de la République ne peut avoir d'autre portée que d'affirmations volontairement fermes. Après la lecture de ce document, il n'y a rien de changé dans la situation. »

De M. de Cassagnac dans l'*Autorité* :

« A défaut d'une déclaration ministérielle, qui était indispensable, nous avons dû nous contenter d'un message présidentiel dont il était utile, avant de se passer.

» Il serait superflu d'y chercher des idées, une pensée quelconque, l'indice le plus affaibli d'une volonté ou d'une politique.

» C'est un morceau de déclamation creuse, que M. Félix Faure, incapable de le rédiger lui-même, a fait faire par quelque rhétoricien parlementaire de sa suite.

» Et, à peu près qu'il y est dit que c'est à son labeur dans la tannerie qu'il doit l'honneur de remplacer Louis XIV et Napoléon le tout est d'une sonore banalité qui ne nous apprend rien. »

De M. H. de Kérohant, dans le *Soleil* :

« Il n'y a rien à dire de ce document banal, incolore et insipide, qui est un composé de vieux clichés qui ont traîné dans tous les journaux républicains.

» Ceciait un dépôt de temps de Carnot traité comme dit don Salluste dans *Ruy Blas*. »

De M. Fernand Xau, dans le *Journal* :

« Le message présidentiel a été ce qu'il devait être. S'il n'a pas été plus présidentiel — ou tout au moins plus affirmatif — la faute en est à la Constitution, dont l'insuffisance perte ses fruits. Elle condamne son chef à l'inaction dans les actes et à l'insignifiance dans les paroles. M. Félix Faure a dit tout ce qu'il pouvait dire. »

De M. Edouard Drumont, dans la *Libre Parole* :

« Il n'y a guère à insister sur le message inaugural de M. Félix Faure. Il n'est pas méchant, il n'affecte pas l'allure matamoresque et provocante, c'est ce qu'on en peut dire de plus flatteur. »

De M. Edmond Magnier, dans l'*Evènement* :

« Cette première séance pourrait s'appeler la journée des Rameaux. Depuis le Message grave et doux du président Faure jusqu'au discours généreux et habile du président Ribot, tout a respiré l'apaisement et la réconciliation. »

BOURSE DE PARIS DU 29 JANVIER

Cours précéd.	VALEURS	Comptant.	Terme.	Plus haut.	Plus bas.	Cours de clôture.
102 30	3 0/0	..	..	102 35	102 30	102 32
108 30	3 1/2 0/0	..	..	108 25	108 25	108 25
3 70	Banq. de France	..	..	3775 .	3775 .	3770 .
..	Crédit Foncier.	..	..	730 .	731 .	730 .
910	Crédit Lyonnais	..	..	908 .	910 .	910 .
822 ..	Crédit Mobilier.	..	..	821 .	823 ..	822 ..
1435 .	Lyon	..	..	1430 .	1432 .	1435 ..
1800 .	Nord	..	..	1869 .	1861 .	1860 ..
..	Panama	..	..	..	..	49 ..
2077	Suez	..	..	2077	2085 .	2090 .
73 1/2	Extérieure	..	..	73 3/8	73 9/16	72 5/8 38
85 87	Italien	..	..	85 95	85 12	85 32
24 3/4	Portugais	..	..	24 13/16	24 11/16	24 3/4
101 3/4	Espagnol	..	..	101 13/16	101 1/4	101 13/16
328 12	Egypte	..	..	328 25	328 12	328 12
26 32	Turc	..	..	26 30	26 12	26 15
676 87	Hong-Ottomane	..	..	678 75	680	681 ..
128 .	Lots turcs	..	..	127 62	128 25	128 50
101 92	Autriche	..	..	101 90	102 10	102 15
88 62	Russe nouveau	..	..	88 65	89 20	89 15
65 29	Russe Orient	..	..	65 12	65 42	65 45
811 .	Autrichiens	..	..	813	815	810 .
235 .	Lombardes	..	..	233	233	235 .
101 .	Nord Espagne	..	..	101	102	102 .
159 .	Saragosse	..	..	158 .	159	160 .
617 .	Méridionaux	..	..	618 .	621	625 .
359 37	Rio-Tinto	..	..	360	359 37	3 9 37
112 12	Tharsis	..	..	112 50	112 37	113 12
..	Alpines	..	..	197 81	200 .	199 37
..	Chèques	..	..	..	..	..
..	Impérial	..	..	595 .	595	597 .
..	Dynamite	..	..	620	626	626 .
..	Mobilier espag.	..	..	..	..	..
483 62	Tabacs turcs	..	..	479 .	483 87	485 .
..	Roubaix-T. 1894	..	..	..	..	..
..	Fonc. d'Autriche	..	..	..	..	..
..	3 0/0 nouveau	..	..	..	..	..
..	Métaux	..	..	..	..	..
..	Consolidés	..	..	..	..	..
..	Russes 1880	..	..	..	..	..
..	1887	..	..	..	..	..
..	Lyon (obligat.)	..	..	..	..	..
..	Midi	..	..	..	..	..
..	Nord (obligat.)	..	..	..	..	..
..	Orléanais	..	..	..	..	..
..	Ouest	..	..	..	..	..
..	Anglaises	..	..	..	..	..
..	Autriche 60 ans	..	..	..	..	..
..	Belge 3 0/0	..	..	..	..	..
..	Ville d'Amiens	..	..	..	..	..
..	Lille 1888	..	..	..	..	..
..	Lille 1892	..	..	..	..	..
..	Ville de Lyon	..	..	..	..	..
..	V. de Roubaix	..	..	..	..	..
..	Foncier Lyon (act.)	..	..	..	..	..
..	Téléphone	..	..	..	..	..
..	Voitures 4 0/0	..	..	..	..	..
..	Suez (obligat.)	..	..	..	..	..
..	Chemin Espagnol	..	..	..	..	..
..	Asturies	..	..	..	..	..
..	Foncières 1885	..	..	..	..	..
..	Rente Foncière	..	..	..	..	..
..	Chemin Espagnol	..	..	..	..	..
..	Est (oblig.)	..	..	..	..	..
..	Midi (oblig.)	..	..	..	..	..
..	Rio-Tinto	..	..	..	..	..
..	Picardie	..	..	..	..	..
..	Nord-Est	..	..	..	..	..
..	Ouest 26	..	..	..	..	..
..	Orléans (oblig.)	..	..	..	..	..
..	Cie d'Esc. (prix fixe)	..	..	..	..	..
..	Sémafore	..	..	..	..	..

BOURSE DE LILLE DU 29 JANVIER

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	..	148 .	Bains Hillois	..	520 ..
» 90, r. 500	..	193 .	Union Ins. N.	..	140 ..
» 68, r. 500	..	513 .	Gaz de Wazem	..	510 ..
» 77, r. 500	..	504 .	Ch. d. fer Econ.	..	520 ..
» 88, r. 500